**15/05, 14h-16h : GT "Proposer des parcours permettant une progression professionnelle fluide tout au long de la carrière"**

**Synthèse des échanges et relevé de décisions**

1. **Echange avec les OPCOs de la filière « Petite enfance »**
	1. Bilan de l’EDEC petite enfance et discussion de suites susceptibles d’être utilement données dans le cadre du comité de filière
* *Cf*. présentation par la DGEFP jointe, en conclusion de laquelle les participants notamment OPCOs et OS/OP sont invités à partager leur perception de cet exercice ainsi que les travaux poursuivis ou engagés dans le même esprit à son issue.
* Echanges :
	+ Flavie Bolard (CFDT Services), tout en saluant les avancées réalisées dans le cadre de cet EDEC, signale qu’auraient sans doute pu être plus poussées, et plus durablement poursuivies, les coopérations à l’échelle de la filière qu’il avait permis d’esquisser. Elle forme le vœu que le comité de filière soit l’occasion de reprendre ce fil.
	+ Jeanne-Marie Labbé rappelle qu’IPERIA est l’organisme relai pour le compte de la branche des particuliers employeurs et de l’emploi à domicile, désigné par la branche pour l’accompagner et la représenter opérationnellement sur ces dispositifs. Elle souligne que depuis la fin de l’EDEC les partenaires sociaux ont continué à innover et que plusieurs progrès ont été réalisés dans le cadre de la branche, parmi lesquels notamment un accord de déploiement de l’alternance signé en juillet 2021 (l’objectif est de pouvoir lancer des parcours bientôt), une refonte de l’offre de formation / VAE relative aux compétences langagières (avec des travaux sur des outils de positionnement langagier notamment pour la VAE mais aussi sur des outils de positionnement concernant les compétences professionnelles socles), la participation au projet ValChild (cf. fiche de présentation jointe), réingénierie à plusieurs reprises du titre AM/GE dont le dernier encore en cours en vue d’un redépôt en juillet 2023 porte notamment sur les compétences-socles pour les renforcer.
	+ Cécile Boivin (CNFPT) regrette que le CNFPT ne soit pas associé aux EDEC, petite enfance comme autonomie et demande si leurs résultats sont ou peuvent être rendus accessibles
		- Julien Besançon (DGEFP) confirme que tous les livrables de l’EDEC petite enfance seront partagés aux membres du comité de filière via le SG CFPE, et que le CNFPT est bienvenu pour participer aux prochains EDECs, dont le nouvel EDEC autonomie en cours.
	+ Elsa Hervy (FFEC) :
		- Indique que la FFEC garde le souvenir d’un EDEC *in fine* productif, même si initialement confronté à un démarrage complexe
		- Rappelle que la FFEC, même si elle n’est pas mentionnée au support de présentation de la DGEFP, a bien participé à l’EDEC, notamment via l’expérimentation du dispositif PRODIAT d’accompagnement des directeurs d’EAJE dans leur prise de poste
			* Sur ce point, il est convenu que le support de présentation sera complété en ce sens avant sa diffusion
		- Rappelle à l’attention collective du groupe le fait que la campagne de promotion organisée par la branche ALISFA dans le cadre de l’EDEC, au-delà de la mise en lumière de la richesse des métiers de la petite enfance, aussi l’originalité de contribuer à lutter contre les stéréotypes en ne présentant que des hommes (campagne « Métiers de la petite enfance au masculin »)
			* Sur ce point, et en réponse à une question de la DGEFP demandant si le site de la campagne est toujours maintenu et ses contenus susceptibles d’être réutilisés, Sédalom Folly (ELISFA) confirme que les vidéos sont toujours en ligne (Note post réunion : consultables notamment via ce lein : <http://www.metiers-petite-enfance.fr/>)
	+ Sédalom Folly (ELISFA) ajoute s’agissant de l’EDEC petite enfance que la branche ALISFA a participé à quatre actions, les 2 dernières actions ont été menées avec la branche de l’aide à domicile :
		- Santé au travail
		- Promotion des métiers
		- Développement des compétences des professionnels d’encadrement et de direction
		- Développement des compétences des salariés d’intervention auprès de la Petite Enfance
	+ Elle confirme que la campagne de communication pour promouvoir les métiers de la petite enfance avait un double objectif :
		- Valoriser les métiers de la petite enfance,
		- Lutter contre les stéréotypes de genre et soutenir la mixité professionnelle dans le secteur de la petite enfance
	+ ll est, par ailleurs, indiqué que la branches’est appuyée sur ses travaux réalisés dans le cadre de l’EDEC petite enfancepour poser les bases d’une GPEC de branche
	+ Sandra Onyszko (UFNAFAAM) souhaite revenir sur le sujet des parcours de carrière au cas particulier des assistants maternels, pour souligner combien elle constate que désormais les jeunes entrant dans le métier d’assistant maternel se projettent d’emblée dans un parcours de progression professionnelle en particulier dans le secteur de la petite enfance, en crèche ou en MAM, et en tout état de cause dans la valorisation de leur expérience la et la consolidation de leurs compétences par le biais de diplômes. Cette évolution lui semble devoir appeler des progrès dans l’accompagnement proposé à ces jeunes professionnels pour l’acquisition de diplômes et qualifications de référence du secteur de la petite enfance.
	+ Lydie Gouttefarde (DGCS SD2) alerte, s’agissant de la rediffusion annoncée des livrables de l’EDEC petite enfance passé, quant aux nombreuses modifications du cadre réglementaire intervenues depuis la conclusion de ses travaux dans le cadre de la réforme des services aux familles dite réforme NORMA. Elle suggère d’attirer l’attention des destinataires des livrables sur ce sujet, en vue de prévenir tout risque de malentendu ou de confusion.
	+ Josette Blain (UNSA territo) appuie la prise de parole de Sandra Onyszko en soulignant que selon elle le même raisonnement vaut pour les ATSEM, pour lesquels plus de passerelles doivent être proposées vers un exercice en mode d’accueil du jeune enfant.
		- Cécile Boivin (CNFPT) indique que le catalogue CNFPT comporte des formations continues dont certaines diplômantes et prévoit des parcours professionnalisants notamment vers le CAP AEPE
			* Nicolas Raynal (FFP) suggère que les formations certifiantes ou diplomantes proposées permettent également de décloisonner entre filières de l'éducation, de la santé voire de la pédagogie. L'idée est qu'aujourd'hui il existe uniquement des passerelles et/ou des équivalences entre les professions de santé d'une part, et entre les professions de l'éducation de l'autre, mais pas entre des professions de santé et des professions de l'éducation. Il serait intéressant que l'opportunité d'évolution pour une AP puisse être effectivement EJE, mais aussi IDE (et donc plus tard IPDE) et pourquoi pas psychomotricien.
				+ David Blin (SG CFPE) propose, en conclusion provisoire de cet échange, que soit inscrit en premier point d’ordre du jour de la prochaine réunion du GT Parcours un temps dédié à la discussion des passerelles proposées aux assistants maternels et aux ATSEM vers l’exercice dans d’autres modes d’accueil du jeune enfant. Cette discussion pourra se tenir sur la base :

D’une note d’état des lieux et le cas échéant de propositions d’améliorations, préparée d’ici là par le CNFPT ;

D’une note d’état des lieux et le cas échéant de propositions d’améliorations sur les passerelles entre le titre AMGE et le CAP AEPE et inversement, préparée d’ici là par IPERIA, comme convenu lors de la première réunion du GT Parcours ; Jeanne-Marie Labbé (IPERIA) confirme à cet égard que la note attendue est en cours de finalisation

* 1. Proposition de travail coopératif comité de filière - OPCOs sur la préparation de POEC inter-OPCOs (horizon printemps-été) et sur la définition des fiches-emploi dans le cadre du chantier de rénovation ROME
* Sur le premier point, David Blin (SG CFPE) rappelle l’intérêt exprimé par certains participants à la première réunion du GT Parcours s’agissant de la perspective de la préparation de POEC inter-OPCOs susceptibles, sous réserve d’un montage de projet adapté et de l’accord de Pôle emploi et des régions concernées notamment dans le cadre d’éventuelles initiatives régionales dérogatoires, d’accompagner des publics en reconversion professionnelle vers l’acquisition d’un CAP AEPE.
	+ A l’issue de leur discussion sur ce point ainsi qu’avec Marion Béchard (OPCO EP) qui signale l’existence de précédents confirmant la faisabilité d’un tel projet, les représentants de la FFEC, d’ELISFA et d’IPERIA /de la FEPEM indiquent qu’ils solliciteront auprès de leurs branches respectives l’inscription de ce point à l’ordre du jour de la prochaine réunion de leur instance compétente pour en délibérer
* Sur le second point, David Blin (SG CFPE) rappelle la présentation faite par Pôle emploi à la première réunion du GT Parcours s’agissant du chantier engagé de rénovation des fiches ROME puis de leur déclinaison en fiches-emplois.
	+ A l’issue de leur discussion sur ce point, les participants :
		- Confirment (notamment Elisa Braley OPCO UNIFORMATION, Elsa Hervy FFEC) être pour certains mobilisés pour la première phase de ce chantier (rénovation des fiches ROME) ajout post réunion : Pour information, IPERIA a été mandaté par la branche pour travailler sur ces fiches métiers et en lien avec l’OPCO EP.
		- Réaffirment leur intérêt à participer lorsqu’elle démarrera (horizon automne) à la seconde phase de ce chantier (déclinaison en fiches-emplois).
1. **Socle commun de connaissances, de compétences et de formation : depuis le diagnostic posé en 2016, quelles avancées ont déjà réalisées et quelles étapes restent à franchir pour unifier la filière et fluidifier les parcours ?**
	1. Le diagnostic posé en 2016 (Rapport Giampino) et 2018 (Bilan HCFEA de l’accueil du jeune enfant) et les recommandations
* Cf. éléments présentés par Laurence Rioux (SG HCFEA) ci-dessous

Diagnostic sur les filières de formation aux métiers de la petite enfance :

* Pas assez de professionnels de la petite enfance formés chaque année, ce qui se traduit par des difficultés de recrutement. Les difficultés vont s’aggraver du fait de l’âge moyen élevé du personnel actuel.
* Les formations sont hétérogènes (1 CAP + 3 diplômes d’Etat) et cloisonnées. Elles relèvent de tutelles ministérielles différentes.
* Du fait du cloisonnement et du manque de passerelles entre les formations, il est très difficile d’accéder à une formation de niveau supérieur.
* Pas de branche professionnelle commune à l’ensemble du secteur petite enfance.

 Recommandations :

* Créer une base commune de connaissances, de références et d’attitudes transversales à tous les types d’accueil et tous les métiers. Cela permettra de favoriser la mobilité professionnelle.
* Dans chacun des diplômes, accroître la connaissance du développement de l’enfant et de son éveil.
* Mettre en cohérence le contenu des diplômes menant aux métiers de la petite enfance pour que des dimensions transversales soient prises en compte.
* Mettre l’accent sur la capacité à travailler en équipe avec les autres professionnels de la petite enfance, les parents et les gestionnaires.
* Pour structurer la profession, renforcer la coordination entre les différentes tutelles dont dépendent les diplômes.
* Accroître le professionnalisme des assistantes maternelles en augmentant la durée de la formation initiale, en rendant obligatoire un stage dans un établissement et en renforçant le rôle des RPE dans la formation continue.
	1. Les actions intervenues depuis :
		1. En formation initiale, *via* des réingénieries coordonnées s’agissant du développement et de l’accueil du jeune enfant (présentation DGCS, DGESCO)
* Cf. présentations jointes par Boris Maric (DGESCO) et Patricia Bacon (DGCS SD4)
* Echanges :
	+ En réponse à une interrogation d’Elsa Hervy (FFEC) sur le degré de coordination entre les refontes à venir de ces différents diplômes et qualifications, Patricia Bacon (DGCS SD4) indique que désormais les révisions des certifications sont programmées au sein d’une CPC cohésion sociale et santé dont est rendu public (Note post réunion : accessible *via* ce lien [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2022/2 du 31 janvier 2022 (solidarites-sante.gouv.fr)](https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022.2.sante.pdf)
	+ Sédalom Folly (ELISFA) partage avec les membres du GT les réflexions de sa branche en vue de combler le « trou » dans le parcours de progression professionnelle de la filière entre le niveau 4 (AP) et le niveau 6 (EJE), par exemple en expérimentant une certification ad hoc de niveau 5
		- David Blin (SG CFPE) note que cette réflexion de la branche ALISFA rejoint celle qu’il entend proposer en fin de cette réunion du GT de manière plus générale à l’ensemble de ses membres (*cf. infra*)
		1. En formation continue, *via* le plan de formation des pros de la petite enfance (présentation DGCS/DIPLP + échange avec les OPCOs)
* Cf. présentation jointe par Charles Duportail (DIPLP) et Jean-François Pierre (DGCS SD2)
* Echanges :
	+ Elsa Hervy (FFEC) suggère que la présentation de la thématique numérique pourrait voir son titre évoluer pour refléter plus clairement qu’elle vise à traiter de prévention de l’exposition aux écrans
	+ Sandrine Alaimo (Hexopée) souligne les difficultés pratiques d’organisation et d’accès à des formations interprofessionnelles, qui constituaient pourtant un objectif fort et mobilisateur du plan de formation
		- Ce point est appuyé par Philippe Dupuy (ACEPP/UNIOSS), qui suggère en outre d’ajouter, à la suite de l’ordonnance du 19 mai 2021 et du déploiement de la réforme des modes d’accueil dont elle donnait le coup d’envoi, une thématique relative aux missions désormais obligatoirement communes à tous les modes d’accueil
	+ Sédalom Folly (ELISFA) souligne que :
		- Les 7 thématiques de formation sont intéressantes mais répondent partiellement aux besoins des structures de la branche ALISFA,
		- La complexité administrative a également été un frein au déploiement du plan pauvreté,
		- Les financements conventionnels sont plus avantageux
	+ Nathan Amoyal (FEDESAP) avance que les thématiques proposées dans le cadre du plan peuvent avec le recul apparaître restrictives et pourraient mériter d’être élargies

*Note : à la suite d’une information signalée par Nicolas Raynal (FFP) et de l’échange qui s’ensuit avec Sylvie Thiais (DGOS), il est proposé par le SG CFPE qu’un point technique soit monté avec la DGOS pour examiner la teneur et les conséquences d’un récent décret relatif à la formation continue des professionnels dits de santé, à savoir titulaires d’un diplôme de santé. Ce point technique pourra le cas échéant être cumulé avec celui relatif aux stages dans la formation initiale AP, toujours en cours de montage.*

* 1. Deux pistes de réflexion pour l’avenir

A l’issue de deux réunion du GT Parcours ayant notamment permis de faire collectivement le point sur :

* Les obstacles à lever pour fluidifier les parcours de progression professionnelle dans la filière petite enfance, notamment faciliter la VAE entre les formations, diplômes et qualifications de référence du secteur : FIO AM, titre AM/GE, CAP AEPE, DEAP, DEEJE, DEIP
* Les démarches générales en cours allant en ce sens (notamment expérimentation REVA) et la volonté affirmée du comité de filière de voir les métiers de la petite enfance y être intégrés

Et en prévision de possibles limites au cas particulier de la filière petite enfance de cette facilitation générale de la VAE, tenant au fait que les diplômes du champ sanitaire tant qu’ils ouvrent la possibilité d’un exercice en contexte hospitalier demanderont des compétences et expériences en contexte hospitalier ou assimilé,

David Blin (SG CFPE) propose à la réflexion collective, en vue d’une discussion dans de prochaines réunions du comité de filière, et en tout état de cause lors de la prochaine réunion du GT Parcours, les deux pistes suivantes, potentiellement cumulatives :

* + 1. Donner la possibilité de délivrer des diplômes AP ou IP avec mention « exercice restreint aux modes d’accueil du jeune enfant », les exigences en termes de formation et de stage étant adaptées en conséquence de cette restriction
		2. Développer a minima une formation certifiante petite enfance de niveau 5, et a maxima une gamme complète de formations certifiantes correspondant aux différents métiers de la petite enfance

Note - exemple d’illustration: les certifications récemment déposées par l’ACEPP (présentation ACEPP) :

* Certification Gérer et animer une crèche à gouvernance participative
	+ son numéro : RS5393 [https://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5393](https://urldefense.com/v3/__https%3A/www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5393__;!!FiWPmuqhD5aF3oDTQnc!wZnFGnmzOdjfFdQM3rJ5yDF4ya0E3gZJRvdMU8bezVgJETdcfTi_h13uvAkxteb5TZb4Ig$)
* Certification Animer et gérer un relais petite enfance :
	+ son numéro : RS5394 <https://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5394>
1. **Prochaines étapes**
* Prochaine réunion du GT le 13/10, de 14 à 16h, accessible via le lien suivant : GT "[Proposer des parcours permettant une progression professionnelle fluide tout au long de la carrière](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3Ameeting_NjUyZjdkZTctZGE0Yi00ZDIxLWEyZjEtNTUyNWNmYTVjODQy%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22035e5292-5a25-4509-bb08-a555f7d31a8b%22%2c%22Oid%22%3a%22a612f64e-8e43-426f-9e36-b649d3bcade5%22%7d)"
* Dans l’intervalle :
	+ IPERIA et CNFPT préparent et finalisent les notes convenues, appelées à être la base de la discussion du premier point d’ordre du jour de la prochaine réunion du GT Parcours
	+ Les membres du GT Parcours étudient les deux pistes proposées par le SG CFPE à la réflexion collective en vue d’une discussion dans le cadre d’un point d’ordre du jour dédié de la prochaine réunion du GT Parcours
	+ Les représentants de la FFEC, d’ELISFA et d’IPERIA /de la FEPEM sollicitent auprès de leurs branches respectives l’inscription à l’ordre du jour de la prochaine réunion de leur instance compétente pour en délibérer le projet de préparation de POEC inter-OPCOS et assureront un retour d’information des décisions prises et avancées réalisées dans le cadre d’un point d’ordre du jour dédié de la prochaine réunion du GT Parcours